



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2022/374

Du mardi 22 novembre 2022

**Portant convention de formation professionnelle pour la session
Aisance orale et discours politique avec NDBD FORMATION, le 26
novembre 2022**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la convention de formation professionnelle présentée par NDBD FORMATION pour la session Aisance orale et discours politique,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER la convention de formation professionnelle pour la session Aisance orale et discours politique présentée par NDBD FORMATION dont le siège social se situe 1 boulevard du Rempart Lachepaillet – 64100 BAYONNE.

ARTICLE 2 : La formation se déroulera le 26 novembre 2022, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, à la Mairie de Ris-Orangis – Place du Général de Gaulle – 91130 RIS-ORANGIS.

ARTICLE 3 : La dépense s'élevant à 3 000 euros TTC, sera prélevée sur le budget de l'exercice 2022, sous 020 PERS ELUS LOCAUX, article 6535, dès certification du service fait et présentation de la facture.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Publié le : **23 NOV. 2022**
Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles
Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de
l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée
à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 22 novembre 2022.

Stéphane RAFFALLI
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

